



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080368

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/07/2024 14H52 C:024498 I:36460

V/Email reçu le Vendredi 19/07/2024 à 14H52

SDC 'Verneo 1'
C/O SAGI-TER
68 RUE MERCIERE
CS 60211
69292 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : VERNEO 1
4 RUE DU COTEAU
69390 VERNAISON

Vaulx en Velin, le 23 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2-4 DU COTEAU - CONTACTER MME DUPONT TEL *06 60586356* (FAUX)

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE FUITE D'EAU AU NIVEAU DES GARAGES DE LA
RESIDENCE. LA FUITE SE SITUE A UNE JONCTION DE TUYAUX EN PVC DANS LE
SYSTEME D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES.

Donneur d'ordre : Mme A. LADJABI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 25/07 A 11H00 :
INTERVENTION POUR S LES COMMUNS
A NOTRE ARRIVEE, MME DUPONT NOUS SIGNALE UNE FUITE QUI SE DECLENCHERAIT
LORS DES TEMPS DE PLUIES DANS SON GARAGE
PAS DE PRESENCE D'EAU A CE JOUR.
LA FUITE SEMBLE SE SITUEE SUR LE COLLAGE ENTRE LE COUDE 45 DEGRES ET
LA REDUCTION DE LA PLUVIALE
LE VEHICULE DANS LE GARAGE NOUS EMPECHE LA MISE EN PLACE DU MATERIEL
AFIN D'EFFECTUER UNE REPARATION PROVISOIRE
CETTE DERNIERE, EN SITUATION D'HANDICAP, NE PEUT SORTIR SON VEHICULE
DU GARAGE ET NE PEUT RESTER SUR PLACE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 26/07/24 à 09H02 Mme A. LADJABI

DEVIS A SUIVRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTION PVC FUYARDE

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 25/07	2	70,85	141,70



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080368

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45	39,45
TOTAL H.T.				210,27
T.V.A. a 10,00%				21,02
TOTAL T.T.C.En EURO				231,29

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.